

Yzeure, le 23/04/2024

Note de Présentation

L'AAPPMA d'EBREUIL-CHOUVIGNY sollicite une autorisation pour l'organisation d'un concours de pêche dans la Sioule, classée en 1ère catégorie piscicole.

Ce concours se déroulera le dimanche 21 juillet 2024 (de 9 heures à 11 heures 30) au lieu-dit « le plan d'eau des Nières », commune d'Ebreuil.

L'article R 436-22 du Code de l'Environnement encadre l'organisation de cette manifestation.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le projet d'arrêté préfectoral autorisant l'organisation de ce concours de pêche est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.gouv.fr>

Le dossier de demande est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage (pref-avis-public@allier.gouv.fr) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Francis PRUVOT

Chef du Service Environnement